

Table des matières

I Présentation des fonctionnalités.....	1
II Analyse des politiques prédéfinies de filtrage.....	3
III Création d'une règle de filtrage.....	4
1. Principes généraux.....	4
2. Exemple de création d'une règle simple classique.....	5
3. Exemple d'une règle intégrant également le NAT.....	6
4. Quelques cas avancés.....	7

La mise en place d'une politique de filtrage, permet à l'administrateur de définir les règles qui permettront d'autoriser ou de bloquer les flux au travers du pare-feu SNS. Selon les flux, certaines inspections de sécurité (analyse antivirus, analyse antispam, filtrage URL, etc.) peuvent être activées (nous détaillerons ces analyses dans la fiche 7 « Filtrage applicatif »). Les règles de filtrage définies doivent respecter la politique de sécurité de l'entreprise.

I Présentation des fonctionnalités

Pour définir un flux, une règle de filtrage se base sur de nombreux critères ; ce qui offre un haut niveau de granularité. Parmi ces critères, il est notamment possible de préciser :

- l'adresse IP source et/ou destination ;
- la réputation et la géolocalisation de l'adresse IP source et/ou destination ;
- l'interface d'entrée et/ou sortie ;
- l'adresse réseau source et/ou destination ;
- le FQDN source et/ou destination ;
- la valeur du champ DSCP ;
- le service TCP/UDP (n° de port de destination) ;
- le protocole IP (dans le cas d'ICMP, le type de message ICMP peut être précisé) ;
- l'utilisateur ou le groupe d'utilisateurs devant être authentifié.

Le nombre de règles de filtrage actives dans une politique est limité. Cette limite dépend exclusivement du modèle de pare-feu SNS.

Le premier paquet appartenant à chaque nouveau flux reçu par le pare-feu est confronté aux règles de filtrage de la première à la dernière ligne. Il est donc recommandé d'ordonner au mieux les règles de la plus restrictive à la plus généraliste.

Par défaut, tout trafic qui n'est pas autorisé explicitement par une règle de filtrage est bloqué (règle n° 3 de la politique de sécurité « Block all »).

Dans les recommandations pour la définition d'une politique de filtrage réseau d'un pare-feu publiées par l'ANSSI le 30 mars 2013, il est précisé que la règle finale qui consiste à bloquer et journaliser tout ce qui n'est pas autorisé par les règles précédentes doit apparaître explicitement à la fin de la politique de filtrage appliquée. L'ajout de cette règle explicite garantit l'application du modèle de sécurité positif (tout ce qui n'a pas été autorisé précédemment est interdit) et permet de s'assurer que la trace des flux non légitimes est conservée.

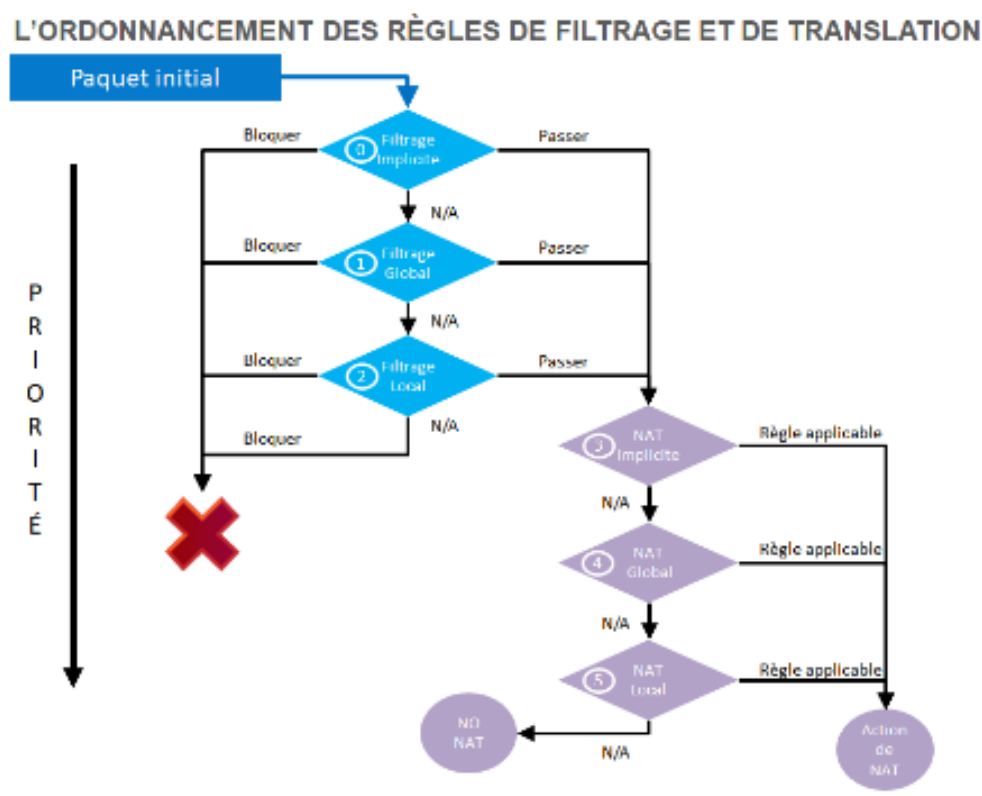
	État	Action	Source	Destination	Port dest.	Protocole	Inspection de sécurité	Commentaire
Remote Management: Go to System - Configuration to setup the web administration application access (contient 2 règles, de 1 à 2)								
1	on	passer	Any	firewall_all	firewall_srv	https	IPS	Admin from eve...
2	on	passer	Any	firewall_all	Any	icmp (requête Echl	IPS	Allow Ping fro...
Default policy (contient 1 règles, de 3 à 3)								
3	on	bloquer	Any	Any	Any		IPS	Block all

Les pare-feu SNS utilisent la technologie SPI (Stateful Packet Inspection) qui leur permet de garder en mémoire l'état des connexions TCP (et SCTP) et des pseudo-connexions UDP et ICMP afin d'en assurer le suivi et de détecter d'éventuelles anomalies ou attaques. La conséquence directe de ce suivi « Stateful » est l'autorisation d'un flux par une règle de filtrage uniquement dans le sens de l'initiation de la connexion : les réponses faisant partie de la même connexion sont automatiquement autorisées. Ainsi, nous n'avons nul besoin d'une règle de filtrage supplémentaire pour autoriser les paquets réponse d'une connexion établie au travers du pare-feu.

La figure page suivante présente l'ordre d'application des règles de filtrage et de NAT.



il est important de noter que les paquets sont filtrés **avant** que la phase de traduction (NAPT).



Le premier paquet reçu est confronté aux règles de filtrage des différents niveaux suivant l'ordre présenté dans la figure ci-après. Dès que les éléments du paquet correspondent à une règle dans un niveau, l'action de la règle (bloquer ou autoriser) est appliquée et le paquet n'est plus confronté aux règles suivantes. Si aucune règle de filtrage ne correspond, **le paquet est bloqué par défaut**.

Dans le cas où le paquet est autorisé, il est confronté aux règles de NAT des différents niveaux toujours suivant l'ordre présenté ci-après.

- **Le filtrage implicite** regroupe les règles de filtrage pré-configurées ou ajoutées dynamiquement par le pare-feu pour autoriser ou bloquer certains flux après l'activation d'un service. Par exemple, une règle implicite autorise les connexions à destination des interfaces internes du pare-feu SNS sur le port HTTPS (443/TCP) afin d'assurer un accès continu à l'interface d'administration Web. Autre exemple, dès l'activation du service SSH, un ensemble de règles implicites sera ajouté pour autoriser ces connexions depuis toutes les machines des réseaux internes.
- **Le filtrage global** regroupe les règles de filtrage injectées au pare-feu depuis l'outil d'administration « Stormshield Management Server » (SMC) ou après affichage des politiques globales.
- **Le filtrage local** représente les règles de filtrage ajoutées par l'administrateur depuis l'interface d'administration du pare-feu SNS.

Les règles implicites sont accessibles depuis le menu **CONFIGURATION / POLITIQUE DE SÉCURITÉ / Règles implicites**. Chaque règle peut être activée/désactivée.

➔ POLITIQUE DE SÉCURITÉ / RÈGLES IMPLICITES

RÈGLES DE FILTRAGE IMPLICITES

Activé	Nom
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Autoriser l'accès au serveur PPTP
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Autoriser l'accès mutuel entre les membres d'un groupe de firewalls (cluster HA)
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Autoriser ISAKMP (port 500 UDP) et le protocole ESP pour les correspondants VPN IPsec
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Autoriser l'accès au service DNS (port 53) du Firewall pour les interfaces protégées
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Bloquer et réinitialiser les requêtes ident (port 113) pour les interfaces modems (dialup)
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Bloquer et réinitialiser les requêtes ident (port 113) pour les interfaces ethernet
<input type="checkbox"/> Désactivé	Autoriser l'accès au serveur d'administration (port 1300) du Firewall pour les interfaces protégées (Serverd)
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Autoriser l'accès au port ssh du Firewall pour les interfaces protégées
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Autoriser l'accès au portail d'authentification et au VPN SSL pour les interfaces associées aux profils d'authentification (Authd)
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Autoriser l'accès au serveur d'administration web du firewall (WebAdmin)
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Autoriser les requêtes "Bootp" avec une adresse IP spécifiée pour relayer les requêtes DHCP
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Autoriser les clients à joindre le service VPN SSL du firewall sur les ports TCP et UDP
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Autoriser les sollicitations de routeur (RS) en multicast ou à destination du firewall
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Autoriser les requêtes au serveur DHCPv6 et les sollicitations multicast DHCPv6
<input checked="" type="checkbox"/> Activé	Ne pas tracer les paquets IPFIX dans le trafic IPFIX



➔ Ouvrir le menu **Configuration / Politique de sécurité / Règles implicites**.

La modification de l'état de ces règles a un impact direct sur le fonctionnement des services du pare-feu. Pour que le service concerné fonctionne toujours, il faut s'assurer au préalable que le flux est autorisé par les règles de priorité moindre telles que globales ou locales.

II Analyse des politiques prédéfinies de filtrage

Vous allez dans un premier temps découvrir à travers les règles déjà définies dans les deux premières politiques prédéfinies de filtrage, le fonctionnement des règles de filtrage sur un pare-feu Stormshield.

➔ Ouvrir le menu **Configuration / Politique de sécurité / Filtrage et NAT / Filtrage**

➔ Dans la liste déroulante des politiques de sécurité, choisir **(1) Block all**.

FILTRAGE		NAT						
Rechercher...	+ Nouvelle règle	X Supprimer	↑ ↓ ↶ ↷	Couper	Copier	☰		
	État	Action	Sou...	Des...	Port dest.	Protocole	Inspection de sécurité	Co...
Remote Management: Go to System - Configuration to setup the web administration application access (contient 2 règles, de 1 à 2)								
1	<input checked="" type="checkbox"/> on	→ passer	Ai fir	firewall_srv	https	IPS		Ad...
2	<input checked="" type="checkbox"/> on	→ passer	Ai fir	Any	icmp (requête Ech	IPS		Allo...
Default policy (contient 1 règles, de 3 à 3)								
3	<input checked="" type="checkbox"/> on	⊘ bloquer	Ai Ai	Any		IPS		Blo...

Cette politique bloque presque tous les flux (règle N°3) sauf ceux définis par les règles 1 et 2.

La règle numéro 1 autorise l'accès en **https** et sur le port prédéfini **1300 pare-feu_srv** à toutes les interfaces du pare-feu, elle permet donc l'administration à distance depuis n'importe quel réseau.

La règle numéro 2 autorise les requêtes **ICMP Echo** vers toutes les interfaces du pare-feu, afin de pouvoir vérifier la présence du pare-feu à l'aide des commandes ICMP. *Attention : un ping vers la passerelle par défaut échoue, car il n'est pas explicitement autorisé.*

➤ Dans la liste déroulante des politiques de sécurité, choisir **(2) High**.

FILTRAGE		NAT											
Rechercher...		+ Nouvelle règle		X Supprimer		↑ ↓		Couper		Copier		☰	
	État	Action	Sou...	Des...	Port dest.	Protocole	Inspection de sécurité	Co...					
1	on	passer	ne	Al	web_srv		IPS						
2	on	passer	ne	Al	ftp		IPS	For...					
3	on	passer	ne	Al	mail_srv		IPS						
4	on	passer	ne	Al	Any	icmp (requête Echo)	IPS	Acc...					

Cette politique est un peu moins restrictive que la précédente, elle autorise plus de chose à partir des réseaux internes.

La règle numéro 1 autorise l'accès à des services web en **http, https, dns** ⇒ elle permet l'accès à des sites web.

La règle numéro 2 autorise l'accès à des services **ftp**.

La règle numéro 3 autorise l'accès à des services de messagerie en **imap, smtp, pop3** elle permet l'envoi et la réception de messages.

La règle numéro 4 autorise les requêtes **ICMP Echo** vers n'importe quelle destination des réseaux internes, afin de pouvoir vérifier la présence du pare-feu et des services en DMZ à l'aide des commandes ICMP. *Attention : un ping vers la passerelle par défaut échoue car il n'est pas explicitement autorisé.*



Vous remarquerez que pour toutes ces règles la colonne « Inspection de sécurité » stipule **IPS (Intrusion Prevention System)** qui est le niveau le plus élevé de filtrage avec inspection du contenu et le cas échéant blocage si l'on suspecte un comportement anormal ou une tentative d'intrusion.

III Création d'une règle de filtrage

1. Principes généraux

Les règles de filtrage s'intègrent dans une politique de filtrage. Il est possible de modifier une politique existante puis de l'appliquer. Vous pouvez utiliser une politique qui contient déjà des règles ou non comme la politique n°5.



À noter qu'il est possible de copier/coller des politiques de sécurité et des règles que l'on modifie éventuellement ensuite.

Pour renommer la politique :

- Cliquer sur **Editer** puis **Renommer**
- Modifier le nom et cliquer sur **METTRE À JOUR**

➤ POLITIQUE DE SÉCURITÉ / FILTRAGE ET NAT

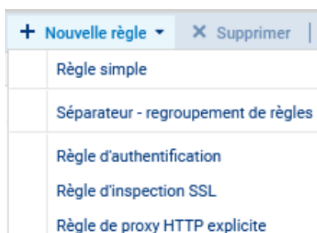
(5) Filter 05 | Editer | Exporter | ⓘ

FILTRAGE NAT

Rechercher... | +

Renommer
Réinitialiser
Copier vers ▶ Supprimer

➤ Ouvrir le menu **Configuration / Politique de sécurité / Filtrage et NAT / Filtrage**



L'onglet **FILTRAGE** est composé d'un en-tête pour la gestion des règles de filtrage :

- **Règle simple** : ajoute une règle de filtrage standard. Par défaut, une nouvelle règle est désactivée et tous ses critères sont paramétrés à **Any**.
- **Séparateur – regroupement de règles** : ajoute un séparateur qui regroupe toutes les règles se trouvant au-dessous (ou jusqu'au prochain séparateur). Cela permet de faciliter l'affichage d'une politique contenant un nombre de règles important. Le séparateur peut être personnalisé par une couleur et un commentaire.
- **Règle d'authentification** : démarre un assistant qui facilite l'ajout d'une règle dont le rôle est de rediriger les connexions des utilisateurs non-authentifiés vers le portail captif.
- **Règle d'inspection SSL** : démarre un assistant qui facilite l'ajout de règles pour l'activation du proxy SSL.
- **Règle de proxy HTTP explicite** : démarre un assistant qui facilite l'ajout de règles pour l'activation du proxy HTTP explicite.

Sur la barre de menu, vous disposez notamment des boutons :

- **Supprimer** : supprime une règle.
- **Monter / Descendre** : monter ou descendre la/les règle(s) sélectionnée(s) d'une position dans la liste.
- **Chercher dans les logs** : chercher les traces générées par l'application de cette règle dans les journaux d'audit (la recherche s'effectue sur le nom de la règle ⇒ **Il vaut mieux lui donner un nom explicite**).
- **Chercher dans la supervision** : chercher le nom de cette règle dans la supervision des connexions.
- **Réinitialiser les statistiques des règles** : réinitialiser les compteurs d'utilisation de toutes les règles de filtrage et NAT de la politique active.

2. Exemple de création d'une règle simple classique

Le réseau interne doit pouvoir émettre un **ping vers n'importe quelle destination**.

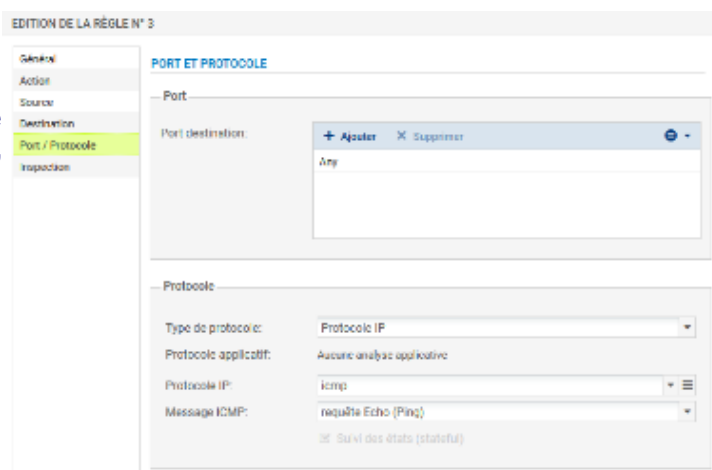
➤ Cliquer **Nouvelle règle / règle simple**

➤ **Action** : **Passer**

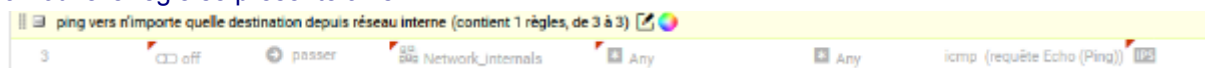
➤ **Source** : L'adresse IP ou le réseau source, ici **Network_internals**

➤ **Protocole dest** : Port destination, ici **ICMP**.

- **Type de protocole** : **Protocole IP**
- **Protocole IP** : **icmp**
- **Message ICMP** : choisir au milieu de la liste **requête Echo (Ping, type 8, code 0)**



La nouvelle règle se présente ainsi :



➤ Double-cliquer sur le bouton **off** pour passer la règle à l'état **on**, puis cliquez **Appliquer** puis **Oui, activer la politique**.

3. Exemple d'une règle intégrant également le NATP

Dans une règle de filtrage, une directive de NAT sur la destination (DNAT) peut être appliquée, sauf si elle contient un objet FQDN, ou des éléments de géolocalisation et /ou de réputation.

La figure ci-dessous illustre une translation sur la destination d'un trafic SMTP entrant. La règle de filtrage autorise ce trafic en provenance d'un réseau externe et à destination de l'adresse IP publique du serveur SMTP sur le port SMTP/25.

The screenshot shows the Mikrotik WinBox interface for configuring a NAT rule. The main window displays a table of NAT rules. The first rule, 'incoming_smtp', is active and allows traffic from the Internet. The destination is set to 'srv_mail_priv' and the port to 'smtp'. The configuration details are shown in two inset windows: 'DESTINATION' and 'PORT AND PROTOCOL'.

Status	Name	Action	Source	Destination	Dest. port	Protocol	Security inspection
on	incoming_smtp	pass	Internet interface: out	srv_mail_pub → srv_mail_priv	smtp → smtp		IPS

DESTINATION

GENERAL GEOLOCATION / REPUTATION **ADVANCED PROPERTIES**

Advanced properties

Outgoing interface: Select an interface

NAT on the destination

Destination: srv_mail_priv

ARP publication on external destination (public)

PORT AND PROTOCOL

Port

Destination port: smtp

Protocol

Protocol type: Automatic protocol detection (default)

Application protocol: Based on default port or content

IP protocol: All

Port translation

Translated dest. port: smtp

L'adresse et le port destination sont tradlatés respectivement par l'adresse IP privée du serveur SMTP et le port SMTP/25 directement dans la règle de filtrage où la publication ARP est également activée. Grâce à cette configuration, il n'est pas nécessaire d'ajouter une règle de translation pour rediriger ce trafic.

Il existe plusieurs avantages à créer une directive de NAT sur destination au sein d'une règle de filtrage :

- indication rapide du flux autorisé avec redirection vers la machine interne ;
- gestion et supervision des règles entrantes dans un seul menu ;
- optimisation du temps de traitement des règles puisque les règles présentes dans l'onglet NAT ne sont pas parcourues ;
- activation de protections applicatives (filtrage SMTP, antispam, etc.) à des connexions entrantes tradlatées.

4. Quelques fonctionnalités supplémentaires

Ce qui suit est loin d'être exhaustif (cf à la [documentation de Stormshield](#))

L'onglet **GÉOLOCALISATION / RÉPUTATION** du menu Source ou Destination permet d'ajouter un certain nombre de règles :

- **Géolocalisation** : permet de renseigner un continent ou un pays à l'origine du trafic. La liste ne contient pas d'adresses IP, le Firewall détermine le pays auquel appartient une IP, plutôt que de charger toutes les IP (les blocs d'adressage sont très fragmentés sur Internet).
- **Réputation des adresses IP publiques** : une IP publique peut avoir une réputation à la limite de deux catégories. Le groupe « Bad » regroupe les catégories : anonymizer, botnet, malware, phishing, scanner, spam et tor.
- **Réputation des machines** : Il est possible d'activer le filtrage selon le score de réputation des machines du réseau interne. Il faut au préalable activer la gestion de réputation des machines et définir les machines concernées par le calcul d'un score de réputation.

The screenshot shows the 'EDITING RULE NO 1' configuration window. The 'GEOLOCATION / REPUTATION' tab is active. The 'Geolocation' section has a dropdown for 'Select a region'. The 'Public IP addresses reputation' section has a dropdown for 'Select a reputation category'. The 'Host reputation' section has a checkbox for 'Enable filtering based on reputation score' and a 'Reputation score' field. To the right, there are two lists: 'Continents' and 'Country'. Below these, there is a 'Categories' list and a 'Groups' list. The 'Categories' list includes Exchange Online, Office 365 common, SharePoint Online, Skype for Business, anonymizer, botnet, malware, phishing, scanner, spam, and tor exit node. The 'Groups' list includes a 'bad' group. Arrows point from the highlighted dropdowns to the corresponding lists.

Dans le menu Source, les paramètres Géolocalisation et Réputation des adresses IP publiques sont utilisés généralement pour qualifier le flux entrant (provenant d'Internet), alors que le paramètre Réputation des machines est utilisé pour qualifier le flux sortant.

NOTE : Le score de réputation des machines internes, configurable dans ce menu, permet de préciser le score au-dessus duquel ou en-dessous duquel la règle de filtrage s'appliquera aux machines supervisées



Le group « bad » intègre toutes les catégories précédentes (de « anonymizer » à « tor exit node »).